

FLASH INFO DE LA REUNION ORDINAIRE DU 26 MARS 2026 DU COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE LA REGION ILE DE FRANCE DE LA SOCIÉTÉ SAMSIC SECURITE

Approbation du PV de la réunion du 17 avril et du 30 avril 2026

Les procès-verbaux des réunions des **17 avril 2026** et **30 avril 2026** ont été approuvés par les élus.

- PV du 17 avril : **16 voix favorables – 4 abstentions**
- PV du 30 avril : **15 voix favorables – 4 abstentions**

Examen des possibilités de reclassement de Monsieur MARTINS Miguel

Le CSE a examiné la situation de **M. Miguel Martins**, salarié de l'agence de Coignières déclaré inapte à son poste par la médecine du travail.

La Direction a indiqué qu'aucune solution de reclassement n'avait été trouvée à ce jour.

Plusieurs élus ont contesté cette position, estimant que l'avis médical semble principalement interdire le travail de nuit et non toute activité professionnelle. Ils ont demandé que des recherches complémentaires soient effectuées sur des postes de jour.

Face aux remarques des élus, la Direction s'est engagée à **réexaminer le dossier**.

Point sur l'activité région IDF

Marchés perdus

La Direction a annoncé :

- la perte du marché **Tour BPCE** en Île-de-France Sud ;
- la perte du site **Orange Berny** en Île-de-France Nord.

Information Mensuelle

Heures supplémentaires

Les volumes d'heures supplémentaires restent importants :

- IDF Nord : **3 193 heures**
- Paris 20 : **4 939 heures**
- Coignières : **3 574 heures**
- IDF Centre : **2 534 heures**

Heures Payées Non Travaillées (HPNT)

Les élus ont vivement interrogé la Direction sur le nombre élevé d'heures payées non travaillées :

- 782 heures pour 72 salariés sur un secteur ;
- 707 heures pour 91 salariés sur Coignières.

Selon la Direction, ces situations sont liées :

- aux fermetures de sites ;
- aux réductions de périmètres chez certains clients ;
- aux difficultés de repositionnement des salariés.

Plusieurs élus ont alerté sur les conséquences de ces HPNT concernant l'acquisition des **RCR**, estimant que de nombreux salariés pourraient être pénalisés.

Sous-traitance

Les élus ont demandé davantage de visibilité sur les heures de sous-traitance et regrettent que les tableaux ne soient plus présentés par agence.

Promotion interne

Les représentants du personnel ont rappelé que l'accord GEPP prévoit de privilégier la promotion interne.

La Direction a cité l'exemple récent d'un chef d'équipe promu chef de site IKEA afin d'illustrer cette politique.

Date prochain CSE Central

Le prochain **CSE Central** se tiendra le 16 Juin 2026.

Réclamations individuelles et collectives

Téléphones, tablette et écouteurs manquants

Les élus ont demandé des explications concernant :

- 6 téléphones Samsung S23 ;
- 6 écouteurs ;
- 1 tablette ;

mentionnés comme absents lors du constat du commissaire de justice.

Les anciens membres du bureau ont indiqué que les téléphones avaient été remis à des élus pour leur permettre de travailler et qu'ils disposaient d'accusés de réception.

Toutefois, plusieurs élus ont souligné :

- l'absence de factures ;
- l'absence de traçabilité complète ;
- les réponses contradictoires apportées lors des précédentes réunions.

Ils demandent désormais :

- l'identification des détenteurs du matériel ;

- les numéros de série ;
- la régularisation de l'inventaire du CSE.

Chéquier du CSE

Le débat a également porté sur un chéquier ancien dont la localisation reste incertaine.

L'ancien trésorier affirme l'avoir remis au comptable.

Le comptable, après vérification, indique ne pas l'avoir retrouvé.

Les élus demandent qu'une attestation écrite soit produite afin de clarifier définitivement la situation.

Notes de frais des élus

Plusieurs élus ont demandé des explications sur des remboursements de notes de frais effectués au profit de certains membres du CSE.

Les principaux reproches portent sur :

- l'absence de procédure officielle ;
- l'absence de validation collective ;
- le manque de transparence sur les règles appliquées.

Les anciens membres du bureau ont indiqué que les remboursements étaient calculés à partir :

- du barème kilométrique ;
- de la carte grise du véhicule ;
- de justificatifs de repas ou d'hébergement.

Plusieurs élus ont toutefois demandé la création d'un cadre formel applicable à tous.

Résolution sur la passation

Une résolution visant à clarifier la passation entre les anciens et nouveaux trésoriers a été présentée.

L'objectif est notamment :

- de vérifier l'état des archives ;
- de vérifier les inventaires ;
- de sécuriser les documents comptables et administratifs du CSE.

Le sujet sera poursuivi lors des prochaines réunions avec la présence du comptable.

Comme les années précédentes, les élus ont voté le principe du transfert de **10 % du budget de fonctionnement vers le budget des Activités Sociales et Culturelles (ASC)** afin de financer davantage de prestations pour les salariés.

Résultat du vote

16 voix favorables

3 abstentions

La résolution est adoptée.

Un débat a eu lieu sur le maintien du critère d'ancienneté pour l'attribution des chèques cadeaux.

La Direction a rappelé que l'URSSAF maintient une période de tolérance jusqu'au **31 décembre 2026**, malgré les évolutions de la jurisprudence.

Résultat du vote

14 voix favorables

3 voix défavorables

1 abstention

Le maintien du critère est adopté.

Les élus ont fait remonter de nombreuses difficultés rencontrées par les salariés :

- problèmes de connexion ;
- blocages lors des notes de frais ;
- nécessité de réinstaller régulièrement l'application ;
- difficultés rencontrées par les agents isolés.

La Direction rappelle que :

- la dématérialisation des notes de frais avait été demandée lors des NAO ;
- les RH et managers peuvent accompagner les salariés ;
- certaines contraintes sont imposées par les règles de cybersécurité.

Les élus demandent davantage d'accompagnement et de supports explicatifs.

Gestion des accès administrateurs et protection des données

Les élus ont échangé sur :

- le partage des accès administrateurs ;
- la protection des données personnelles ;
- les modalités de gestion des comptes utilisateurs.

Le secrétariat a indiqué vouloir associer les différentes organisations syndicales à la gouvernance de l'outil en désignant un référent par organisation.

Certains élus regrettent toutefois que ces décisions n'aient pas été discutées collectivement en amont.